



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
24 septembre 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Dixième session
Genève, 3-7 décembre 2018
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;
 - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
4. L'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement.
5. Science, technologie et innovation au service du développement des entreprises.
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

1. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement tiendra sa dixième session du 3 au 7 décembre 2018.
2. L'ordre du jour provisoire de la dixième session a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa soixante-cinquième session, le 26 juin 2018. À cette session, la Commission examinera les questions de fond suivantes de l'ordre du jour : « L'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement » et « Science, technologie et innovation au service du développement des entreprises ». Elle examinera également le rapport de la sixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable, ainsi que le rapport de la trente-cinquième



session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication. La Commission analysera en outre les activités du secrétariat qui ont contribué à promouvoir et à renforcer les synergies entre les trois piliers de la CNUCED.

Point 1

Élection du Bureau

3. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur. L'article 19 précise que le Bureau de la Commission se compose de sept membres, à savoir quatre membres présentés conjointement par les Groupes A et C, deux membres par le Groupe B et un membre par le Groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) modifiée de l'Assemblée générale.

4. Conformément au cycle de roulement, le Bureau de la Commission à sa dixième session sera constitué comme suit : président – Groupe D ; rapporteur – groupe A (Asie) ; vice-présidents – trois pour les listes A et C et deux pour la liste B.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. L'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission a été approuvé le 26 juin 2018 à la première partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement. Un programme de travail sera distribué avant la réunion.

Document(s) :

TD/B/C.II/38 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3

Rapports des réunions d'experts

a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

6. Au titre de ce point, la Commission examinera le rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa sixième session.

Document(s) :

TD/B/C.II/MEM.4/18 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa sixième session.

b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

7. Au titre de ce point, la Commission examinera le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-cinquième session.

Document(s) :

TD/B/C.II/ISAR/87 Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-cinquième session.

Point 4

L'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement

8. On observe une baisse de l'investissement étranger direct, qui a diminué de 23 % en 2017 à l'échelle mondiale pour s'établir à 1 430 milliards de dollars, contre 1 870 milliards de dollars en 2016, et un ralentissement du développement des chaînes de valeur mondiales. Il s'agit d'une évolution inquiétante, sachant que l'investissement étranger direct demeure la première source de financement externe des pays en développement : il représente 39 % des flux financiers à destination de ces pays, mais dans les pays structurellement faibles et vulnérables, cette part, qui baisse depuis 2012, est aujourd'hui inférieure à 25 %. En s'appuyant sur les conclusions des livraisons de 2014 à 2018 du *Rapport sur l'investissement dans le monde*, le Comité réfléchira pendant la session aux moyens d'inverser cette tendance grâce à des politiques nationales et internationales d'investissement, en vue de créer les conditions nécessaires à la croissance économique et à la prospérité de ces pays.

9. Conformément à la pratique établie, la Commission procédera ensuite à l'examen des politiques d'investissement de Cabo Verde et du Liban, qui sera une nouvelle occasion de réunir des données d'expérience et de recenser les politiques les plus indiquées pour attirer des investissements favorables au développement durable.

Document(s):

UNCTAD/WIR/2014-2018 *World Investment Report*, livraisons de 2014 à 2018.

UNCTAD/DIAE/PCB/2018/2 *Investment Policy Review: Cabo Verde*.

UNCTAD/ITE/IPC/2017/11 *Investment Policy Review: Lebanon*.

Point 5

Science, technologie et innovation au service du développement des entreprises

10. La science, la technologie et l'innovation sont des moyens importants de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment parce qu'elles peuvent stimuler un entrepreneuriat novateur qui contribuera à la croissance et à la création d'emplois productifs. La promotion de réseaux d'entreprises dynamiques et novatrices est également un élément clef des stratégies efficaces de diversification et d'industrialisation. Par conséquent, le développement des capacités des entreprises et des entrepreneurs en matière de science, de technologie et d'innovation mérite l'attention des décideurs. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission pourrait examiner les expériences des pays en développement en ce qui concerne les politiques de développement des capacités technologiques et des capacités d'innovation (par exemple, les mesures visant à remédier aux contraintes financières, à promouvoir les réseaux et les groupements ou à exploiter les possibilités créées par la nouvelle économie numérique), en vue de promouvoir la création d'entreprises plus compétentes sur le plan technologique et plus novatrices et, à terme, d'accroître la productivité dans tous les secteurs de l'économie. Pour faciliter l'examen de ce point, le secrétariat a élaboré une note sur la question.

Document(s) :

TD/B/C.II/39 Science, technologie et innovation au service du développement des entreprises.

Point 6

Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

11. Au titre de ce point, le secrétariat rendra compte des progrès réalisés dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED dans les domaines de compétence de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.

Point 7

Questions diverses

12. Conformément à l'usage, le secrétariat informera la Commission de l'évolution récente des tendances et des politiques dans le domaine de l'investissement et de l'entrepreneuriat au service du développement.

Point 8

Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

13. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement soumettra le rapport sur sa dixième session au Conseil du commerce et du développement.
